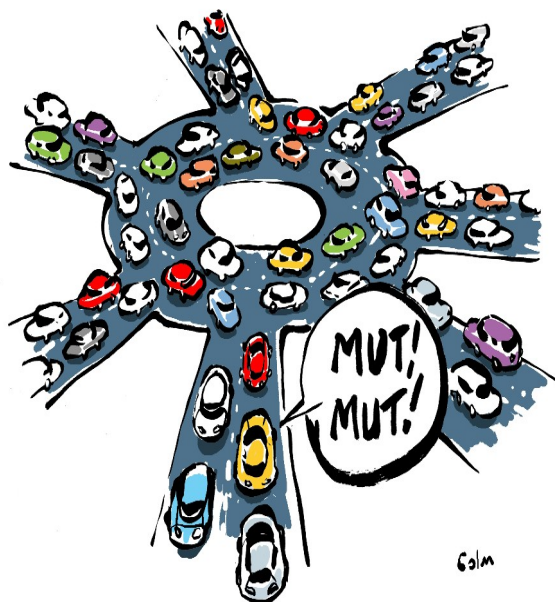


## **MUT INTRA : LE RESULTAT**

### **Résultat de la demande de mutation intra-académique : que faire ?**

A partir du 4 juin, le rectorat communique aux candidats au mouvement intra-académique le résultat de leur demande, de manière individualisée sur la messagerie Iprof et par SMS, si vous avez indiqué un numéro au moment de la saisie SIAM.

Si vous souhaitez que le SNFOLC vous conseille suite à votre demande de mutation, contactez-nous.



### **Contactez-nous**

[snFOLc59](mailto:snFOLc59@wanadoo.fr) [snfolc59@wanadoo.fr](mailto:snfolc59@wanadoo.fr) / 03 20 52 49 18 / 07 86 12 16 62 /

[snFOLc62](mailto:snFOLc62) [snfolc.62@laposte.net](mailto:snfolc.62@laposte.net) /06 09 62 45 32

**Si vous n'êtes pas satisfait(e) du résultat de votre mutation, c'est-à-dire si vous êtes affecté en dehors de vos vœux (en extension) ou que vous n'avez obtenu aucun de vos vœux, vous pouvez faire un recours.**

**Le SNFOLC est là pour vous conseiller et vous défendre devant l'administration.**

*Chaque recours doit aboutir à une réponse de l'administration. En cas de réponse favorable, le rectorat pourra proposer une affectation sur un poste vacant, une affectation provisoire ou des mesures de réparation pour l'année prochaine. FO sera reçu au rectorat le 15 juin pour vous défendre. Nous obtenons très souvent des améliorations d'affectation lors de ces recours.*

**Si vous êtes satisfait(e) de votre résultat de mutation :**

**nous vous conseillons de prendre contact avec le syndicat FO du département de votre affectation pour répondre à vos questions concernant la prise de poste.**

**Si vous êtes affecté(e) sur une zone de remplacement :**

**contactez le syndicat pour connaître la procédure d'affectation et vos droits.**



**LA BONNE CARTE**